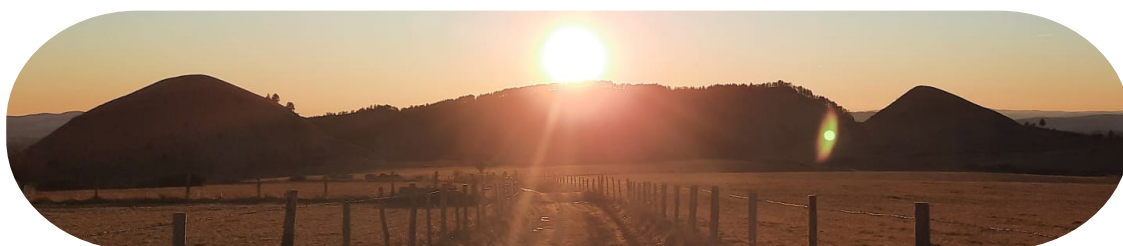
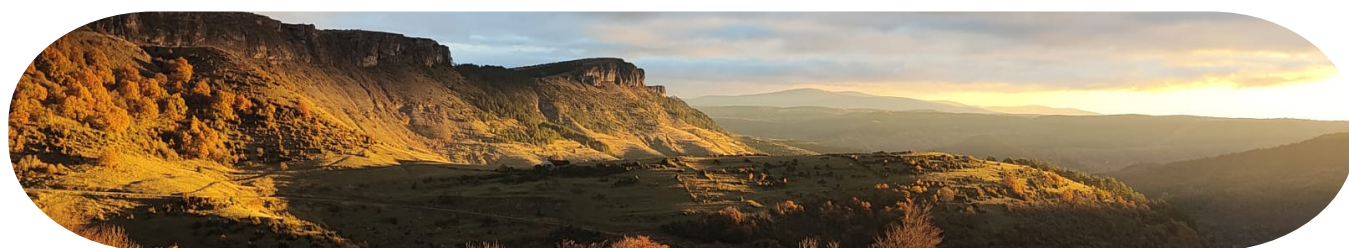


Gorges
Causses Cévennes
Communauté de Communes



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



SOMMAIRE

La Communauté de communes

Le territoire	4
Les compétences communautaires	5
La gouvernance	6

La Direction générale des services

Le personnel	7
Les finances	8
Les marchés publics et contrôle de gestion	10
L'animation du territoire	10
Grand Site de France Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses	11
Natura 2000	12
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	13
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	13
Programme national Petites villes de demain	14
Communication	15
Utilisation des salles de réunion de la Maison communautaire	15

Solidarités territoriales

Crèche «Les Castors Juniors» et Micro-crèche «Les Cheveux d'Ange»	16
LAEP « Lieu d'Accueil Enfants Parents » L'Aventure Enchantée	17
Maisons des Assistantes Maternelles (MAM)	17
Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement	18
Transport à la Demande (TAD)	18
France Services	19
Contrat Local de Santé 2023-2028	20
Maisons de santé pluridisciplinaires de Florac et Meyrueis	21
Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Florac	21

Culture

22

Cadre de vie, Attractivité, Développement, Ressources et Économie

Projets structurants :	23
Stade de foot communautaire « Patrick LABEAUME »	23
Nouvelles signalétiques pour l'Immeuble le Rochefort	24
Aide à l'immobilier d'entreprises	24
Programme d'Intérêt Général	24
Lutte contre la précarité énergétique dans les logements	24
Moyens Généraux	25

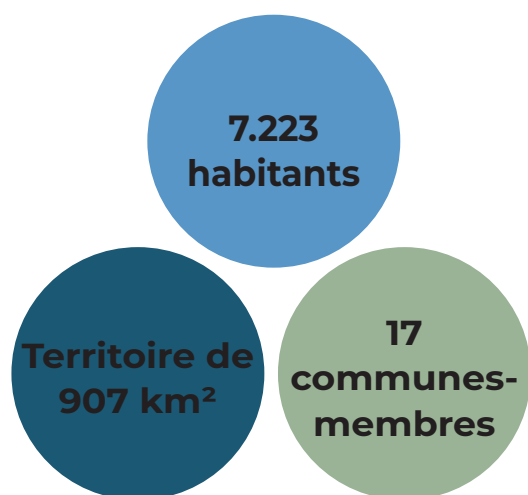
Eau et Assainissement

Chantier de la traversée d'Ispagnac	26
Avancement du Schéma Directeur Eau Potable	26
Récupérateur d'eau de toiture pour l'abreuvement des animaux	27
Extension du réseau de Barre des Cévennes pour alimenter en eau potable le hameau du Mazeldan	27
Contrat de Délégation de Service Public	28
Réseau de transfert et reprise du traitement des eaux usées de Mas Saint Chély	
Caussignac	28
Reprise du réseau d'assainissement de la Place Paul Comte	29
Budget Annexe Régie Eau et Assainissement	29

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le territoire

La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes compte 17 communes-membres, dont 4 communes nouvelles regroupant au total 9 communes. Elle couvre 907 km², ce qui en fait l'intercommunalité la plus vaste de Lozère. Elle ne se classe, cependant, qu'au 5^{ème} rang démographique départemental, avec 6.928 habitants et est marquée par une hyper ruralité (moins de 10 habitants au km²).



Elle est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des anciennes communautés de communes Gorges du Tarn Grands Causses, Vallée de la Jonte et Florac-Sud Lozère, selon les dispositions de la Loi NOTRe.

Ses paysages de grande notoriété (2^{ème} plus grand ensemble karstique d'Europe), ses gorges vertigineuses et accessibles sur 80 km, des sites de renommée mondiale pour l'escalade et la spéléologie et ses nombreux villages et monuments authentiques en font une destination historique du tourisme d'aventure depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Il en résulte une fréquentation touristique annuelle, sur le périmètre du Grand Site «Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses», estimée à 2.400.000 présences en journée, principale activité économique, avec une capacité d'hébergement de 13.000 lits marchands.

Sa biodiversité d'une richesse exceptionnelle et la qualité de ses paysages caractéristiques de l'agropastoralisme méditerranéen en font également un territoire d'exception reconnu, classé et labellisé (bien «Causses et Cévennes» inscrit au patrimoine mondial, Parc national des Cévennes, réserve de biosphère, Réserve internationale de ciel étoilé, sites Natura 2000, label ministériel Grand Site de France, Grand Site Occitanie).



Les compétences communautaires

La Communauté de communes exerce ses compétences selon l'intérêt communautaire défini au sein de chacune d'elles.



* Compétences déléguées à des syndicats mixtes

** Compétence déléguée à un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

La gouvernance

Le Conseil communautaire

est composé de 35 conseillers communautaires.

Il élit le Président et les membres du Bureau.

Il prend les décisions en définissant les politiques communautaires, votant le budget et les projets proposés par les commissions et le Bureau.



En 2025

8 Conseils
communautaires
réunis

149 délibérations prises

1 arrêté du Président,

12 décisions du
Président

et 3 décisions du
Bureau adoptés

Le Bureau

est composé du
Président, des 7 Vice-
Présidents et d'un
membre du Conseil
communautaire.

Il donne un avis, arbitre
les propositions des
commissions et prend
des décisions déléguées
par le Conseil.

Les commissions et les groupes de travail

sont composés
de conseillers
communautaires et
municipaux des 17
communes-membres.

Ils débattent, font des
propositions, puis les
exécutent.

La Conférence des Maires

est composée de tous les
maires des communes-
membres.

Elle est une instance
consultative de
coordination, qui
permet de débattre
des sujets d'intérêt
communautaire,
d'harmoniser l'action
publique et d'assurer
une meilleure
information des élus
locaux.

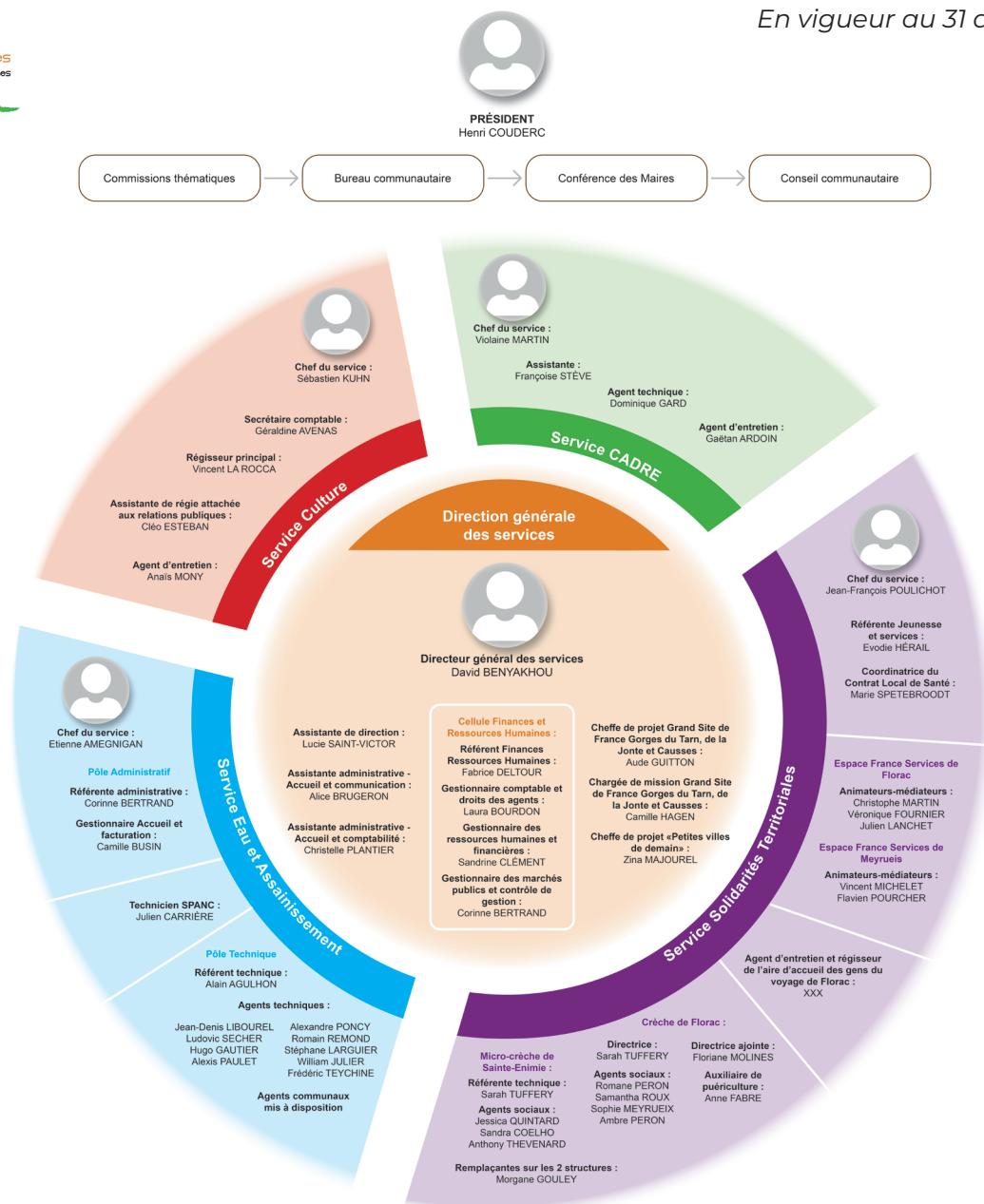
- ▶ Ressources humaines
- ▶ Finances
- ▶ Solidarités territoriales
- ▶ Tourisme durable & sports de pleine nature
- ▶ Communication
- ▶ Animation du territoire et événementiels en lien avec le tissu associatif
- ▶ Moyens & patrimoine

- ▶ Culture
- ▶ Travaux structurants
- ▶ Économie, Développement, Attractivité
- ▶ Conseil d'exploitation de l'Eau et l'Assainissement
- ▶ Comités de Pilotage Natura 2000
- ▶ Comité de Pilotage et Conférence des Présidents - Grand Site de France

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Le personnel

En vigueur au 31 décembre 2025



54 agents employés au 31 décembre 2025

Au cours de l'année, 15 arrivées d'agents et 14 départs.

33 fonctionnaires et 21 contactuels

Effectifs de la collectivité et charges de personnels

Les charges de personnels ont évolué de + 4,66 % entre 2024 et 2025, pour 47,91 Équivalents Temps Plein (ETP), dont 3,7 ETP sont mis à disposition des communes-membres.

La masse salariale totalise 2.325 556,38 € de dépenses en 2025 et représente un coût net pour le budget principal de la Communauté de communes de 1.408 148,68 €.

Les finances

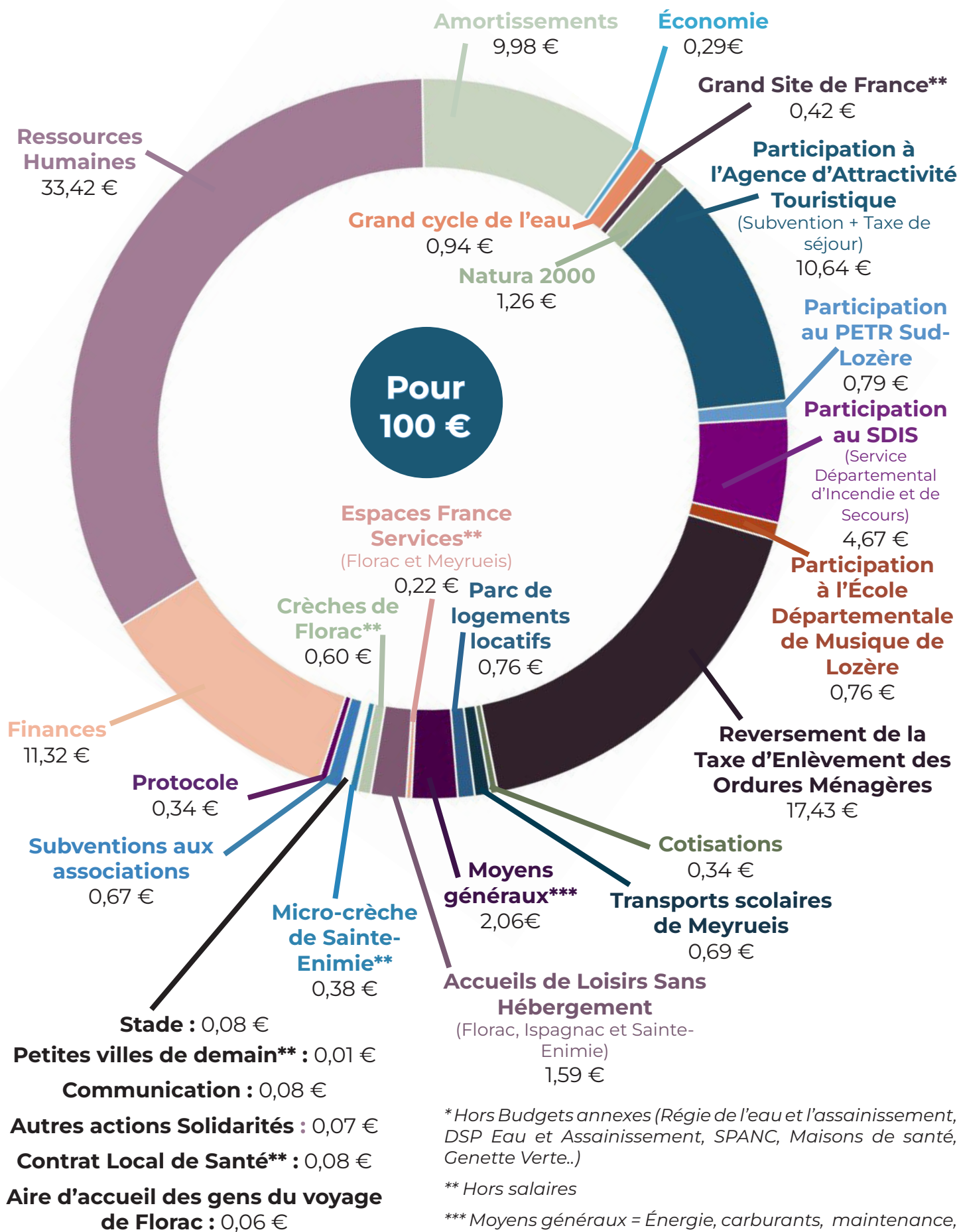
Les **orientations budgétaires 2025** étaient les suivantes :

- ▶ **Faire du bien-être des populations locales une priorité à travers l'amélioration des services publics rendus et la mise en œuvre de projets qualitatifs :**
 - **Consolidation de l'offre de services publics de qualité** (Rochefort et sites communautaires délocalisés), mais aussi la qualité de vie au travail des agents.
 - Priorisation à la mise en œuvre du **service public de la petite enfance, aux actions en faveur des jeunes et de la santé** (ALSH, attractivité médicale, Contrat Local de Santé...).
 - **Renforcement des dispositifs facilitateurs ou de solidarité en faveur des usagers** (politique sociale et économique de l'eau, prélèvements mensuels, nouveaux moyens de paiement, accompagnements).
 - **Communication, notamment digitale, au service de la population, des projets et des actions communautaires.**
- ▶ **Poursuivre le soutien aux entreprises et acteurs économiques ou associatifs du territoire :**
 - Élaboration d'une **véritable politique économique efficace** et correspondant aux capacités communautaires (conventions chambres consulaires, aide à l'immobilier d'entreprise, accompagnements individuels...).
 - **Soutien favorisé aux projets à vocation** productive (emplois, fiscalité...).
- ▶ **Renforcer la relation de confiance et de solidarité avec les communes-membres :**
 - Consolidation du **réseau des secrétaires de mairies.**
 - Développement de groupements d'achats et partenariats avec les communes-membres, poursuite de la réflexion autour de la création d'un **pool de secrétaires de mairies.**
 - **Soutien aux investissements en matière d'Eau et Assainissement.**
- ▶ **Poursuivre et amplifier l'action communautaire en faveur de l'attractivité du territoire et maintenir son poids en matière d'investissement :**
 - Accompagner au mieux les **transitions énergétique, écologique, sociétales et budgétaire.**
 - Poursuivre et amplifier la **mise en œuvre du plan d'actions du Grand site de France Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.**

Les dépenses et les recettes des 6 budgets communautaires

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Dépenses réelles	Recettes réelles
Principal	6 570 406,14	6 970 140,66	1 587 799,70	1 109 376,80
Eau et Assainissement	1 423 724,45	1 811 415,07	975 765,68	413 094,42
Genette Verte	330 916,59	369 784,78	80 770,73	4 582,45
Maisons de santé	76 499,11	156 106,14	88 297,09	31 554,08
SPANC	51 885,99	53 364,22	1 241,48	0,00
DSP Eau et Assainissement	45 891,49	199 025,43	126 159,53	3 870,00
TOTAL	8 499 323,77	9 559 836,30	2 860 034,21	1 562 477,75

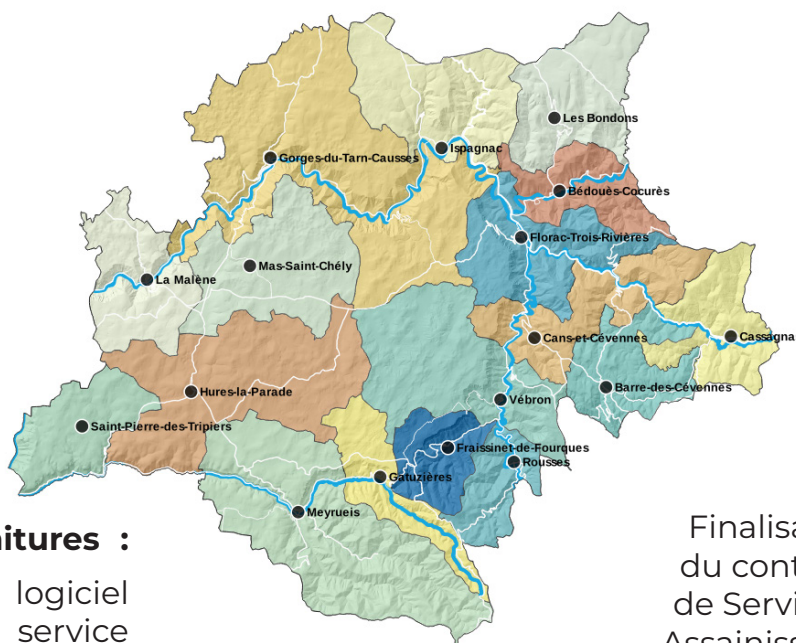
Les dépenses de fonctionnement du Budget principal* 2025 (Recettes non déduites)



Les marchés publics et contrôle de gestion

Marchés de travaux :

- Installation de récupérateurs d'eau de pluie dans 2 exploitations agricoles du **Causse Méjean** (182K€ HT)
- Réhabilitation Assainissement collectif à **Florac** (547K€ HT)
- Reprise du réseau d'eau potable à **Vébron** (25K€ HT)
- Reprise réseau eau potable sur la Mimente à la **Salle Prunet** (39K€ HT)



Marchés de fournitures :

- Acquisition d'un logiciel métier pour le service Eau et Assainissement (Marché infructueux)

Finalisation et signature du contrat de Délégation de Services Publics Eau et Assainissement sur **Florac-Trois-Rivières** et **Bédouès-Cocurès**

Autres démarches :

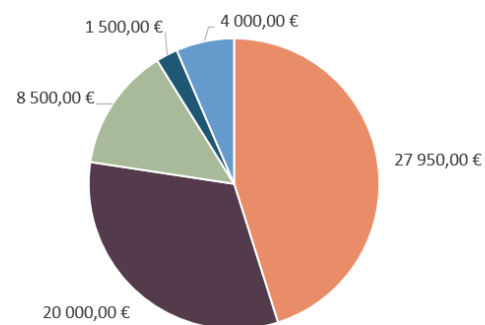
- ◀ **Suivi des diagnostics techniques et du préprogramme pour le projet de réhabilitation de la Genette Verte, à Florac-Trois-Rivières**
- ◀ Recensement des besoins avec les communes-membres pour la **mise en place de groupements de commande**
- ◀ **Analyse de l'actif et mise en place de la neutralisation des amortissements**

L'animation du territoire

En 2025, l'attribution des subventions communautaires représente :

- **61.950 €** de subventions versées aux associations locales ;
- **52** porteurs de projets ;
- **62** projets soutenus.

Des objets publicitaires (tee-shirts, casquettes, stickers et banderoles) ont également été donnés et/ou prêtés à 2 associations du territoire, qui en ont fait la demande pour leurs événements.



■ Animation du territoire et événementiel en lien avec le tissu associatif
 ■ Contrat Educatif Local
 ■ Culture
 ■ Solidarités
 ■ Communication

Grand Site de France Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses

L'année 2025 marque une nouvelle étape dans la construction et l'affirmation du Grand Site de France des Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses. **Cette année aura été l'occasion, de consolider l'organisation, la structuration des partenariats et la mise en visibilité progressive de la démarche.**

Portée par la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, aux côtés de ces deux intercommunalités partenaires : Aubrac Lot Causses Tarn et Millau Grands Causses, la **démarche Grand Site de France poursuit donc son ambition** : préserver les paysages et les patrimoines exceptionnels des gorges et des causses tout en accompagnant un développement territorial respectueux des équilibres humains, environnementaux et économiques.

Plusieurs projets structurants viennent illustrer cette dynamique.

La mise en œuvre de la **stratégie signalétique du Grand Site de France** qui s'est traduite par la conception et l'installation des premières **signalétiques d'entrée du territoire**, mais également par la poursuite des campagnes de terrain dédiées à la **Signalétique d'Information Locale** (SIL). Cette première phase a également permis d'identifier les besoins spécifiques des communes et des socioprofessionnels, tout en amorçant une réflexion plus globale sur la cohérence des informations diffusées, la qualité paysagère des équipements et la place de la signalétique dans l'expérience de découverte du territoire.



Porte d'entrée du Grand Site de France

Le lancement de l'**Observatoire Photographique du Paysage (OPP)** constitue une étape essentielle pour mieux comprendre les évolutions du territoire, suivre les transformations des paysages et développer une culture commune de notre regard sur l'environnement. Cet outil permettra d'associer élus, habitants et partenaires autour d'une lecture sensible et partagée des paysages du Grand Site.



OPP : Point de vue pour la prise de photo



OPP : Photo finale

Tout au long de la saison, des **animations de terrain, actions culturelles et ateliers de médiation thématique** ont eu lieu. Renforcés par l'arrivée de la "La Malle Vagabonde", un outil pédagogique développé par le réseau des Grands Site de France, le GSF est désormais à même de mieux transmettre les valeurs patrimoniales et paysagères qui fondent l'identité du territoire.

À travers l'ensemble de ces actions, le Grand Site de France affirme sa volonté de faire du paysage un véritable projet collectif, vivant et partagé, au service de la préservation de l'esprit des lieux et de l'avenir du territoire.

Natura 2000

La Communauté de communes est la structure porteuse de l'animation de 4 sites Natura 2000.

L'association COPAGE est le prestataire pour l'animation et la gestion de ces 4 sites depuis le 1^{er} juin 2021.

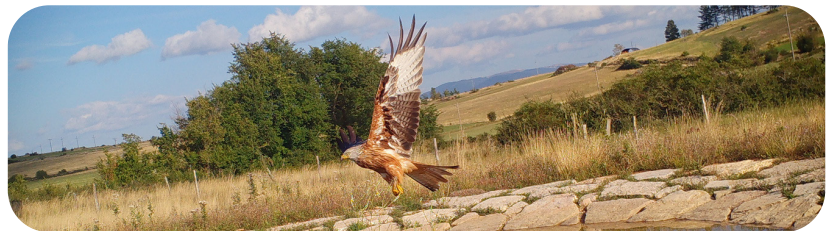
MAEC

Les **contrats MAEC ont été terminés en 2025**, avec la mise en œuvre d'un dernier contrat.

En 2025, 2 formations obligatoires pour les agriculteurs engagés, ont été proposées sur l'entretien des haies et sur la gestion du parasitisme au pâturage.

Bilan des MAEC :

- ▶ **39** contrats pour **1.543.008,64 €** d'aides
- ▶ **1.368** mètres de haies et **3.792,78** ha de terres agricoles engagées



2 nouvelles études pour les sites Natura 2000

L'Association Lozérienne d'Education et de Protection de l'Environnement (ALEPE) a été mandatée pour réaliser deux nouvelles études sur :

- ▶ **Les passereaux sur le Causse Méjean :** 48 points d'écoute ont été choisis et visités 2 ou 3 fois au printemps et l'été. Sur chaque point, une écoute de 20 minutes a été faite et tous les oiseaux entendus ou vus ont été notés. Les points d'écoute seront à réaliser tous les 2 ans.

Au total, ce sont :

- 1.865 observations ;
- 80 espèces contactées, dont 3 migratrices, 74 espèces nicheuses et 18 espèces d'intérêt communautaire contactées sur les 23 ;

- ▶ **Les chauve-souris dans les vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente :** 30 bâtiments (clèdes et bâtiments abandonnés) ont été visités. Peu de colonies ont été trouvées, malgré un très gros potentiel de présence de chauve-souris sur le site. Cependant, il est difficile de localiser les colonies et les accès peuvent être parfois difficiles.

2 captures ont été réalisées pour essayer d'attraper des femelles allaitantes ou des juvéniles afin de les équiper d'un capteur et trouver leur colonie. Une dizaine d'individus a été capturée, mais aucune femelle ou juvénile.



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La compétence **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI) **est devenue une compétence obligatoire** depuis 2018.

La Communauté de communes appartient en quasi-totalité au bassin versant Tarn-Amont, mais certaines portions infimes du territoire drainent cependant des cours d'eau, qui s'écoulent vers le Lot (Les Bondons, Ispagnac et Gorges du Tarn Causses).

C'est pourquoi, **l'intercommunalité adhère à 2 Syndicats mixtes de bassin versant** (Tarn Amont et Lot Dourdou), auxquels elle a délégué les compétences GEMAPI et plusieurs compétences optionnelles complémentaires liées au grand cycle de l'eau. La compétence GEMAPI est pour partie financée par la taxe dite GEMAPI, une taxe additionnelle aux taxes foncières et aux cotisations foncières des entreprises.



Ces **syndicats ont vocation à entreprendre les études préalables et les travaux nécessaires à la renaturation, la restauration, l'entretien des cours d'eau, ainsi qu'à la protection et à la conservation des eaux souterraines liées aux cours d'eau**, permettant d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Montant de la taxe GEMAPI voté et perçu : **43.500 €**

Participation aux Syndicats mixtes de bassins versants : **55.678,93 €**

Participation hors GEMAPI (fonctionnement général, animations, missions) : **13.016,55 €**

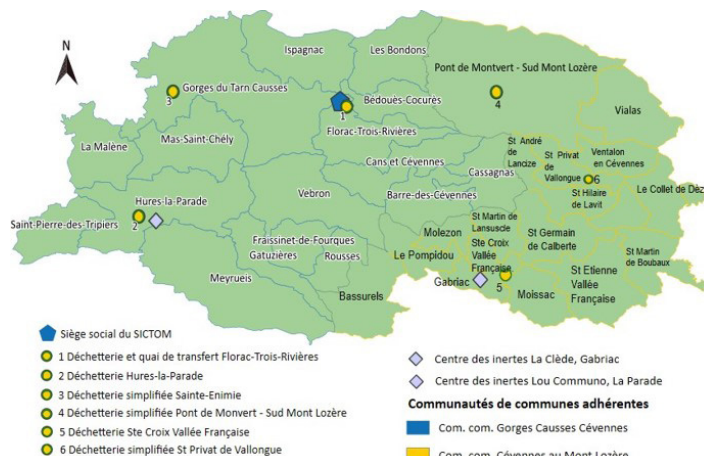
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)



La gestion des déchets ménagers est une compétence obligatoire, exercée par l'intercommunalité depuis 2017, et déléguée au Syndicat Mixte Environnement Sud-Lozère (SMESL). Créé au 1^{er} janvier 2024, ce syndicat est issu de l'extension du SICTOM des Bassins du Haut-Tarn, il regroupe l'intégralité du territoire des communautés de communes Gorges Causses Cévennes et des Cévennes au Mont-Lozère, soit 36 communes. Il

assure principalement la collecte et le traitement des déchets ménagers, avec tri sélectif du verre, des emballages, des papiers et des textiles à travers un réseau de points d'apport volontaire et 6 déchetteries.

Le syndicat réalise également des actions de prévention, par le biais du compostage auprès des habitats et des professionnels, ainsi que de la sensibilisation au plus près de la population.



TEOM perçue par la CCGCC et reversée au SMESL 1.268.313,32 €
(+ 1,16 % par rapport à 2024)

Programme national Petites villes de demain

Lancé en octobre 2020, le **programme Petites villes de demain (PVD)** est un **dispositif national** porté par l'État et piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, dont **l'objectif est d'accompagner les petites communes exerçant des fonctions de centralité dans leurs projets de revitalisation du territoire**, notamment par un **appui renforcé en ingénierie**, en accompagnement technique et en partenariats financiers.

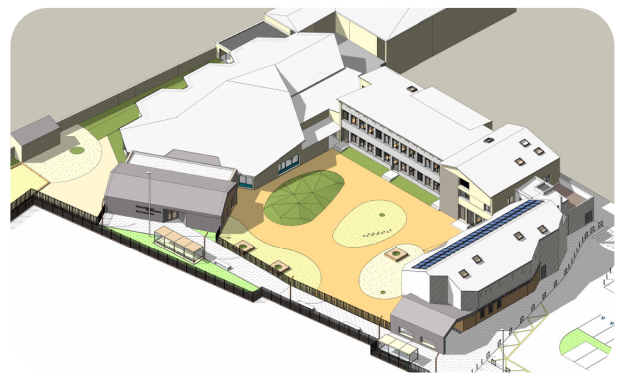
Quatre communes de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes, **Florac-Trois-Rivières, Gorges-du-Tarn-Causses, Ispagnac et Meyrueis, se sont engagées en mars 2021 dans ce programme aux côtés de l'intercommunalité**, de l'Etat et de ses partenaires. Cette démarche a été formalisée par la signature, le 14 décembre 2022, d'une convention-cadre PVD valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Le **programme d'actions comprend 74 projets inscrits**, représentant en décembre 2025, un montant total d'investissements de plus de **6,6 millions d'euros** et un montant total d'**ingénierie activée de près de 413.000 euros**, avec 35% de projets achevés et 50% de projets en cours.

L'année 2025 est marquée par le lancement des travaux de projets d'envergure tels que la **réhabilitation des écoles de Florac**, le **réaménagement de la traversée d'Ispagnac** et la **réhabilitation de la brigade et des logements de la gendarmerie de Sainte Enimie**. Sur cette même année, plusieurs accompagnements en ingénierie ont également été engagés ou se sont poursuivis. Peuvent être cités les accompagnements pour la réalisation d'une étude de conception d'un nouveau quartier intégrant de l'habitat participatif à Ispagnac et d'une étude de faisabilité menée par le CEREMA portant sur la création d'itinéraires cyclables reliant Florac, Bédoues-Cocurès, Ispagnac et Quézac ainsi que la mise en place du dispositif de formation-développement de l'Adefpat pour la création d'un centre d'art citoyen au sein de l'ancien Monastère de Sainte Enimie.

Les actions menées ont toutes pour objectif de renforcer l'attractivité des communes, d'améliorer la qualité de vie des habitants et d'anticiper les mutations environnementales, économiques et sociales. Elles favorisent en parallèle une coordination renforcée des acteurs publics et des partenaires locaux et nationaux.

L'évaluation nationale du programme publiée en septembre 2025 a dressé un bilan positif de la démarche en soulignant les effets concrets de «Petites Villes de Demain» sur les projets de revitalisation des communes engagées. L'échéance du programme, initialement fixée au 31 mars 2026, est prorogée par l'État jusqu'au 31 décembre 2026, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions engagées, et de maintenir le soutien de l'Etat sur l'ingénierie déployée.



Projet de Réhabilitation des écoles de Florac



Projet de nouveau quartier à Ispagnac

Communication

Le site internet www.gorgescaussescevennes.fr a comptabilisé **124.981 visiteurs** sur l'année.

Le **Journal communautaire** est devenu **La Revue**, une lettre d'info diffusée uniquement par voie électronique. **3 éditions ont été envoyées** en mai, juillet et novembre 2025.

246 personnes s'y sont abonnées.



La Revue #3
Novembre 2025

Sommaire

[Solidarités territoriales](#)
[Contrat Local de Santé](#)
[France Services](#)
[Grand Site de France](#)
[Stade communautaire](#)
[Culture](#)
[Eau et assainissement](#)
[Finances](#)



[LES BRÈVES DES COMMUNES](#)



La **page Facebook Gorges Causses Cévennes** est suivie par **1.200 personnes**.

Enfin, la Communauté de communes **a rejoint l'application illiwap** en juin 2025 et comptait **178 abonnés** au 31 décembre.

Utilisation des salles de réunion de la Maison communautaire

Le **Rochefort dispose de 4 salles de réunion et d'une salle des instances, bien équipées**, qui ont été exploitées tout au long de l'année, dans le cadre de :

- **Réunions internes** composées d'agents et d'élus communautaires : réunions de service, comités de pilotage, conseils d'exploitation, commissions, bureaux et conseils communautaires...
- **Réunions** impliquant des **participants extérieurs** : réseau des secrétaires de mairies, acteurs de la santé, intercommunalités voisines...
- **Réunions externes** : salles mises à disposition de nos **partenaires pour leurs assemblées**, réunions ou formations : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, Syndicat mixte Environnement Sud Lozère, Sous-Préfecture de la Lozère, COPAGE, Syndicat Mixte Bassin Versant Tarn Amont, Parc national des Cévennes, Centre de Gestion de la Lozère, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, Maison Départementale des Solidarités...
- Les salles ont également été **louées à des entreprises privées** pour des formations ou réunions d'informations.

Au total, les **salles ont été occupées 1438 heures** et ont accueilli **748 participants extérieurs**.



Salle des instances



Salle Gypaète barbu

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Crèche «Les Castors Juniors» et Micro-crèche «Les Cheveux d'Ange»

Elles **assurent pendant la journée un accueil collectif, régulier et occasionnel, d'enfants de 2 mois et demi à 5 ans révolus**. Elles ont pour **mission d'assurer le bien-être, la sécurité et le développement global de l'enfant** dans le **respect de son rythme et de son individualité**, tout en **accompagnant les familles dans leur parentalité**.

L'équipe **poursuit son dynamisme et sa réflexion autour de la pédagogie au quotidien** (favoriser l'autonomie et la socialisation, encourager le développement moteur, cognitif et sensoriel, respecter le rythme et les besoins individuels des enfants, accompagner les familles) et aussi lors de **projet pédagogique plus précis** :

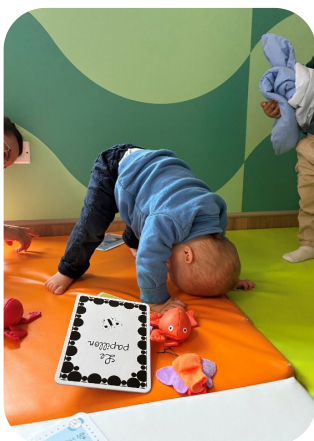
- La communication gestuelle associée à la parole
- Le potager
- Le yoga
- Les temps d'éveils à l'extérieur
- La semaine du goût
- Les compétences psychosociales
- Aménagement de l'espace
- Création d'une salle snozelen
- Mise en place d'une convention entre la mini ferme de la MAS et la crèche de Florac.



2 journées pédagogiques ont eu lieu :

- Compétences psychosociales
- Les fondements d'une vraie autonomie chez le jeune enfant

Des **événements conviviaux** (goûter de Noël, projet compote, ...) **avec les familles ont été organisés durant l'année** afin de renforcer les liens entre enfants, familles et professionnels.



Nous notons un printemps quelques peu plus difficile au niveau des ressources humaines des deux structures, que sur l'année 2024.

Le service PSOA indique un nombre de personnels diplômés en dessous de la norme, le changement d'un poste d'agent social en poste d'auxiliaire de puériculture est envisagé.

Pour la micro crèche, un poste sera également modifié par un personnel diplômé ainsi que la création d'un poste de direction à mi-temps.

Création d'un poste d'infirmière

5h/mois sur le service.

Changement de psychologue

pour les analyses de la pratique professionnelle.

Crèche «Les Castors Juniors», à Florac	Micro-crèche «Les Cheveux d'Ange», à Sainte-Enimie
▶ 44 enfants accueillis sur l'année 2025 pour un agrément de 20 places ; ▶ 17 accueils réguliers et 29 accueils occasionnels.	▶ 18 enfants accueillis sur l'année 2025 pour un agrément de 9 places ; ▶ 7 accueils réguliers et 11 accueils occasionnels

LAEP « Lieu d'Accueil Enfants Parents » L'Aventure Enchantée

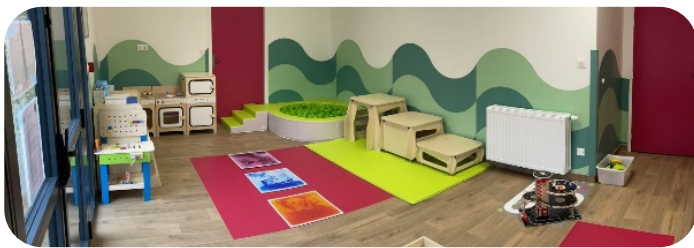
Le LAEP est un lieu de rencontre convivial, libre, confidentiel, anonyme et gratuit entre parents et enfants.

Il est ouvert aux enfants de la naissance jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un parent ou d'un proche ainsi que pour les futurs parents.

Il a été créé pour partager autour de la parentalité, jouer avec son enfant dans un espace dédié dès le plus jeune âge et offrir la possibilité de nouvelles rencontres.

Son accès est gratuit et sans inscription.

L'enfant doit être accompagné de son parent ou d'un proche pendant toute la séance. Ils arrivent, restent et repartent quand ils le souhaitent. Une équipe d'accueillants est disponible et à l'écoute.



Le LAEP, en quelques infos :

- ◀ Réunion du COPIL annuel, le 13 novembre 2025 avec la CCSS et les partenaires : Appui sur une enquête réalisée auprès des accueillants
- ◀ Mise à disposition des locaux 1 fois/mois à l'Association des Assistantes Maternelles de Florac
- ◀ 4 séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) réalisées
- ◀ 2 réunions d'équipe
- ◀ 25 enfants différents accueillis, soit 21 familles

Perspectives fin 2025 & 2026 :

Soutien à l'équipe : Consolider l'équipe d'accueillants avec des bénévoles,

Organiser des temps de réunion entre accueillants,

Travailler sur la communication,

Poursuivre la formation des équipes : deux temps annuels organisés par la CCSS.

Maisons des Assistantes Maternelles (MAM)

Deux maisons d'assistantes maternelles sont présentes sur la Communauté de communes, à savoir :

- ▶ **MAM'RY POPPINS sise à Ispagnac**, composée de 2 assistantes maternelles et avec une capacité d'accueil de 8 enfants ;
- ▶ **MAM COCCIN'AILES ET PAPILLONS sise à Meyrueis**, composée de 3 assistantes maternelles et avec une capacité d'accueil de 12 enfants.



MAM'RY Poppins - Ispagnac

20 enfants gardés

Participations au Relais Petite Enfance, séances d'APP, sorties à la bibliothèque municipale

Mise en place de barrières de sécurité dans notre cour en février 2026, avec le soutien de la commune d'Ispagnac.

MAM COCCIN'AILES ET PAPILLONS - Meyrueis

28 enfants gardés

Fête de la MAM en septembre, spectacle de Noël, visites mensuelles organisées à la résidence les 3 Sources, participation au Relais Petite Enfance.

Pose d'un sol adapté sur la terrasse avec subvention de la CAF et de la MSA.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Le Foyer Rural La Source gère l'ALSH à Florac-Trois-Rivières et le Foyer Rural « Les P'tits Cailloux » (multi sites) gère deux ALSH (Ispagnac et Sainte Enimie). Les trois ALSH proposent des activités sur des temps périscolaires, extra-scolaires et sur les vacances scolaires pour les enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans révolus.

	Florac	Sainte-Enimie	Ispagnac
Nombre de jours d'ouverture annuels	89	104	
Nombre total de journées enfants	2.441(-1 %)	1.856,5 (-1%)	
Moyenne d'enfants par jour	27	15	22

Temps fort pour le Foyer rural La Source

L'équipe a su **maintenir une dynamique partenariale forte**, en menant de nombreux projets qualitatifs avec les acteurs locaux. Ces **collaborations ont permis d'enrichir les temps d'accueil** tout au long de l'année.

- » **Mini-séjour de 5 jours été 2025** en partenariat avec l'association Esprit desbois(Education à l'environnement)
- » **Espace Jeunes 12-17 ans** : a retrouvé une dynamique en septembre 2025.Plusieurs sorties ainsi que des ateliers sur le Numérique ont été proposés pour les jeunes. À partir de Février 2025, la création d'une borne d'arcade de jeux vidéo a été lancée en partenariat avec La Pompe.

Temps fort

pour le Foyer rural Les P'tits cailloux

L'année 2025 est celle de la **stabilisation**. Le **maintien de l'activité nécessite de trouver un équilibre fragile entre volonté éducative et réalités financières**. Ainsi face aux difficultés liés au recrutement, une légère revalorisation des salaires saisonniers est acté au même titre que chaque euro dépensé est soigneusement compté. Les équipes s'attachent à faire vivre des projets multiples en s'alliant à des partenaires locaux associatifs comme institutionnels. Les fréquentations connaissent une légère baisse générale bien que des périodes soient encore prisées et de nouveaux enfants accueillis arrivent une fois de plus cette année signe d'un service rendu aux populations.

- » **Labellisation « ÉCOCENTRE »** est en cours de réflexion

Transport à la Demande (TAD)

Le **service de Transport est en place, dans sa nouvelle formule**, depuis le 1^{er} Septembre 2023 et assuré par la **SARL CEVENNES TRANSPORTS**.

Deux lignes sont mises en œuvre :

- Barre des Cévennes – Saint Laurent de Trèves – Florac (les jeudi) ;
- La Vernède – Cocurès – Bédouès – Florac (les mardis et jeudis).

Année 2025	Nbre de personnes transportées
La Vernède - Cocurès - Bédouès - Florac (Aller)	5
Florac - Bédouès - Cocurès - La Vernède (Retour)	5
TOTAL	10



France Services

Tel un guichet unique, l'espace France services permet à chacun, chacune, d'être accueilli pour effectuer ses démarches du quotidien sur des thématiques larges comme l'emploi, la formation, le social, la santé, la mobilité, le logement, l'accès au droit.

Différents services sont proposés :

- ▶ un accès aux services publics : orientation, accompagnement, accès au numérique ;
- ▶ un espace de télétravail ;
- ▶ des RDV avec des partenaires locaux lors de permanences avec des structures spécialisées ;
- ▶ un point d'appui à la vie associative .

FRANCE SERVICES MEYRUEIS

Fréquentation

84% du public accueilli sont habitants de Meyrueis et 15.8% des autres communes.

Les accompagnements individuels représentent la majorité de l'activité en France Services (79%) suivis de l'accès aux ordinateurs en libre-service (10%) et des demandes d'informations (9%) et les permanences représentent 2%,

- » Au total, les conseillers France Services ont **réalisé près de 3.978 démarches en 2025.**

FRANCE SERVICES FLORAC

64 % du public accueilli sont habitants de Florac-Trois-Rivières et 23 % des autres communes.

Les accompagnements individuels représentent la majorité de l'activité en France services (43%) suivis de l'accès aux ordinateurs en libre-service (22%) et des rendez-vous avec des partenaires (21%).

- » On observe cette année une **hausse de 15 %** de la fréquentation avec un **total 8.766 démarches** contre 7587 en 2024.
- » 92 % des démarches concernent des habitants du territoire communautaire.

Moments forts de l'année

- ▶ **Journées portes ouvertes (JPO)** qui se sont tenues du 06 au 18 octobre 2025 (ateliers, pots d'accueil, rencontres sur différentes thématiques) et ce avec l'appui de partenaires,
- ▶ **Atelier dépistage cancer colorectal,**
- ▶ **Actualisation des supports de communication personnalisés**
- ▶ Mars : Animation France travail : **Découverte du métier d'agent des services Hospitaliers,**
- ▶ Septembre : **Organisation du Forum des associations,**
- ▶ Octobre : **Journées portes ouvertes,**
- ▶ Décembre : **Participation à la journée nationale du bénévolat** (guide assos)



France Services Meyrueis à l'occasion du mois Octobre rose



Forum des associations à Florac-Trois-Rivières

Contrat Local de Santé 2023-2028

Signé en septembre 2023 avec l'Agence régionale de santé Occitanie, le contrat local de santé (CLS) est **un dispositif destiné à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et un outil de**

territorialisation des politiques de santé publique. Le **CLS Gorges Causses Cévennes 2023-2028 s'articule autour de 5 grands axes** : accès à la santé et mobilité, santé mentale, santé environnementale, alimentation et activités physiques et mobilisation citoyenne.

Plus d'une **dizaine de réunions de travail menées** durant le premier semestre 2025 **sur 4 axes stratégiques du CLS** : santé mentale, accès à la santé & mobilité, alimentation & activités physiques, santé environnement. Ces **groupes de travail ont permis d'affiner le diagnostic local de santé** avec l'ensemble des acteurs du territoire et de co-construire la feuille de route à suivre pour les prochaines années du CLS.

Octobre 2025 : Semaines d'information en santé mentale (SISM)

Les **SISM 2025 ont eu lieu du 6 au 19 octobre et ont permis, en partenariat avec le GEM Les 4 Roches, le lancement du projet « Boîtes à maux »** avec un atelier créatif ouvert à toutes et tous pour décorer des boîtes aux lettres. Ces dernières seront installées sur le territoire communautaire pour permettre à ceux qui le souhaitent de partager un texte, un poème, un dessin ou toute autre forme d'expression sur le sujet de la santé mentale et du bien-être. Tout cela dans l'**objectif de créer du lien sur le territoire.** Le projet est destiné à être pérenne et est toujours en cours.



Juin 2025 : Conférence Santé en Sud Lozère

Mardi 17 juin 2025 à Florac-Trois-Rivières s'est tenue la **1^{ère} Conférence Santé en Sud Lozère** sur la **thématique des inégalités sociales et territoriales de santé.** Cette journée destinée aux acteurs locaux du territoire (élus, institutions, associations, professionnels de santé, etc.) a proposé des interventions de chercheurs pour fédérer autour d'une culture commune, ainsi que des ateliers thématiques abordant méthodologie de projet en santé et valorisation d'initiatives locales.



Décembre 2025 : Formation PSSM

Une formation aux premiers secours en santé mentale a été organisée à Florac les 4 & 5 décembre 2025.

Pour la première fois en Sud Lozère, 16 professionnels du territoire ont pu être formés à cette thématique et aux bons réflexes à adopter face à une situation de crise.

Organisée par le Contrat Local de Santé et financée par l'Agence régionale de Santé, c'est Sébastien DAUPHIN, infirmier en psychiatrie de métier et formateur agréé, qui a animé la formation durant deux jours. Plusieurs thématiques liées aux premiers secours ont été abordées comme les troubles anxieux, dépressifs, psychotiques, troubles liés à la consommation de substance(s) ou encore les idées et comportements suicidaires.



Maisons de santé pluridisciplinaires de Florac et Meyrueis

La maison de santé pluridisciplinaire de Meyrueis accueille :

- 1 médecin
- 1 sage-femme
- 4 infirmier(e)s
- 1 ostéopathe
- 1 orthophoniste
- 1 audioprothésiste
- 1 chirurgien-dentiste



La maison de santé pluridisciplinaire Augustine LAPIERRE de Florac accueille :



- 2 médecins généralistes
- 1 sage-femme
- 10 infirmier(e)s
- 1 podologue
- 2 kinésithérapeutes
- 1 ostéopathe
- 1 audioprothésiste
- 1 orthoptiste

Poursuite de la démarche de recherche de médecins généralistes sur le bassin de vie de Florac et de Meyrueis

Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Florac

L'aire d'accueil des gens du voyage est ouverte du 1^{er} avril au 31 septembre inclus et comprend :

- » 5 emplacements de 10 places ;
- » 2 blocs sanitaires (4 douches, 4 WC et 4 lavabos)

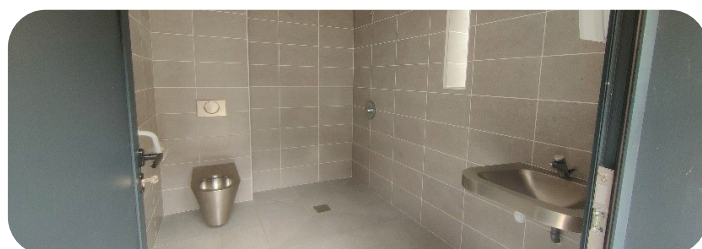
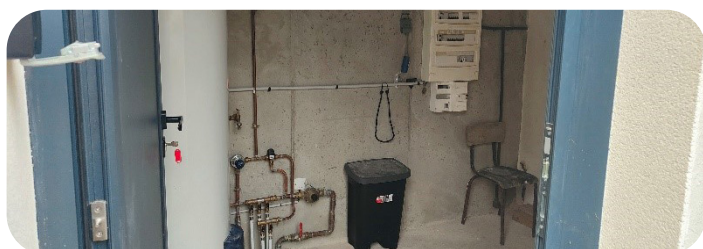
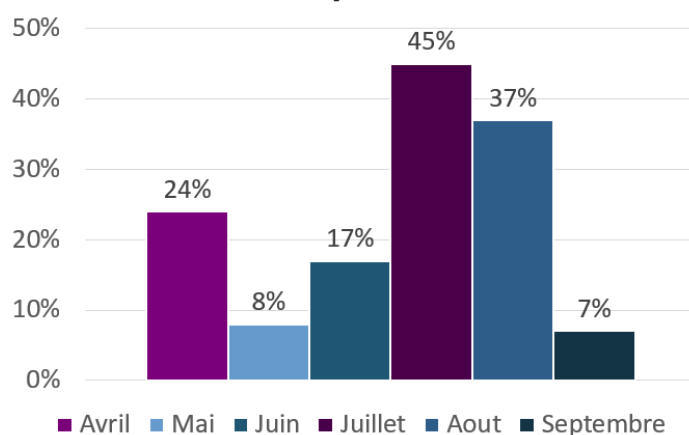
En 2025 :

- ▶ 8 familles accueillies ;
- ▶ 6.325,45 € de subvention ;
- ▶ 955 € de recettes Régie ;
- ▶ 6.607,92 € de dépenses

Finalisation des travaux
d'aménagement et inauguration du
nouveau bloc sanitaire de l'aire d'accueil

Coût des travaux : 96.653,81 €

Taux d'occupation en 2025



Une saison pluridisciplinaire qui a rencontré un large public

En 2025, la **Genette Verte** a **poursuivi et quelque peu accru son activité** de développement culturel sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes. Elle a développé la création avec l'organisation de résidences d'artistes mais aussi en développant la mise à disposition des équipements pour des compagnies essentiellement locales. Les partenariats sont toujours plus nombreux, qu'ils soient avec des structures culturelles, associatives ou institutionnelles. Les actions de médiation ont été encore plus nombreuses cette année.

Deux **projets de territoire menés à leurs termes** :

- » **Conjuration du Collectif Eskandar** – une semaine de rencontres entre habitants et artistes à Florac pour créer un portrait artistique de l'écosystème humain local,
- » **La Cham par le GDRA**, un spectacle de théâtre documentaire sur la Cham des Bondons aux Badieux en mai 2025.



Installation aux Badieux de La Cham par le GdRA. Stabulation de Monsieur Francis DURAND

Une **ouverture de saison en rue à Vébron qui a réuni 6 structures associatives et la mairie**, autour d'un projet de Karaoké dansé en déambulation dans le village, un **exemple de coopération à garder en mémoire**.



Spectacle musical devant la Genette en ouverture de saison Cie du Coin - le 11 octobre 2025

L'annulation du spectacle d'ouverture de Contes et Rencontres pour cause de grosses chutes de neige (ce qui n'arrive pas si souvent)



Équipes de la Genette et des Scènes-Croisées pour le spectacle Icare le 9 mars 2025



Bord plateau entre les artistes et les scolaires d'une représentation d'Icare - 10 mars 2025

L'année 2025 :

- » **21** spectacles, dont **7** hors les murs
- » **28** représentations, dont **7** scolaires
- » **4.342** spectateurs accueillis, dont **1.508** élèves
- » **73 %** de taux de remplissage
- » **15** actions de médiation (ateliers, rencontres publiques, débats...)



Bal Trad de l'EDML - 25 mars 2025

CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT, RESSOURCES ET ÉCONOMIE

Projets structurants : Stade de foot communautaire « Patrick LABEAUME »

Réassort du liège

Tous les 4 ans, le **stade synthétique nécessite d'être rechargé en liège**. Du 21 au 23 juillet 2025, **3.900 kg de granulat de confort liège ont été répandu** sur l'ensemble du stade Florac. **Quelques réparations avec le remplacement des zones détériorées** ont été également réalisées.

► **Coût total de l'opération : 31 990,80 €**



Règlement et location

Pour la rentrée 2025/2026, un **règlement intérieur d'utilisation du stade a été instauré**, ainsi qu'une **tarification pour les locations des clubs extérieurs** au territoire communautaire. Les partenaires continueront à bénéficier de la gratuité.

Changement éclairage et passage aux LED

Du 17 au 19 et le 22 septembre, des **travaux de mise en conformité de l'éclairage du stade ont été faits par le SDEE Lozère**, en procédant au remplacement des projecteurs vétustes et énergivores.

Ce nouvel éclairage a été inauguré le 15 octobre 2025 en présence des dirigeants et joueurs du Club Football Sud Lozère, les partenaires et les financeurs de ce projet.

► **Coût total du projet : 36 984,72 €,** co-financé par :

- » le **Département de la Lozère** via le Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT) 2025 (15%)
- » le **SDEE de la Lozère** (30%)
- » la **Fédération Française de Football** via le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) (20%)



Nouvelles signalétiques pour l'Immeuble le Rochefort

L'accueil à l'Immeuble le Rochefort a été amélioré avec la mise en place d'une signalétique extérieure sur la façade du bâtiment et intérieure, avec l'installation de panneaux directionnels sur les 3 niveaux.

► Coût de l'opération : 5.074,21 €



Aide à l'immobilier d'entreprises

En 2025, une subvention dans le cadre des aides à l'immobilier collectif a été attribuée au Tiers-lieu La Pompe à hauteur de 30.000 €, avec un fonds de concours de la Commune de Florac-Trois-Rivières, de 14.900 €. Ce projet a pour objectif de réaliser des travaux d'aménagement et d'amélioration de leurs locaux. De nombreux financeurs ont également été sollicités sur ce projet.



Programme d'Intérêt Général Lutte contre la précarité énergétique dans les logements

En 2022, la Communauté de communes a signé une convention de partenariat avec le Département de la Lozère au titre du **Programme d'Intérêt Général (PIG) – Lutte contre la précarité énergétique dans les logements**.

Dans ce cadre, la Communauté de communes peut apporter un soutien financier aux propriétaires aux revenus modestes et très modestes, aux côtés des partenaires financiers l'ANAH et le Département de la Lozère.

- Nombre de projets sollicitant une subvention CC : 18
- Nombre de projets réalisés (payés et clôturés): 10
 - » Total des aides versées : 6 500 €
- Nombre de projets en attente de réalisation : 3
 - » Total des aides en attente de versement : 4 000 €
- Nombre de projet réalisé en attente de paiement : 1
 - » Total des aides à verser : 500 €
- Nombre de projets annulés : 4

En 2025, la Communauté de communes a renouvelé son partenariat avec le Département dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) **Pacte territorial France Rénov – Programme CLEFS**.

Dans ce cadre, les modalités d'aides apportées aux propriétaires ont été élargies.

Clefs pour habitat en Lozère

Propriétaires occupants ou bailleurs

Un projet de rénovation de votre logement

CONSEILS ACCOMPAGNEMENTS AIDES FINANCIÈRES

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

REMISE EN ÉTAT D'UN LOGEMENT DÉGRADÉ

ADAPTATION À LA Perte d'autonomie

adil Une porte d'entrée unique

Une agence à Mende au 12 bis Av Foch 48000 Mende. Des permanences sur toute la Lozère.
04 66 49 36 35 / contact@adil48.org www.adil48.org

PIG Pacte territorial France Rénov' Lozère PRÉFET DE LA LOZÈRE Agence nationale de l'habitat France Rénov'

Moyens Généraux

Le service gère le **fonctionnement des bâtiments et équipements communautaires**.

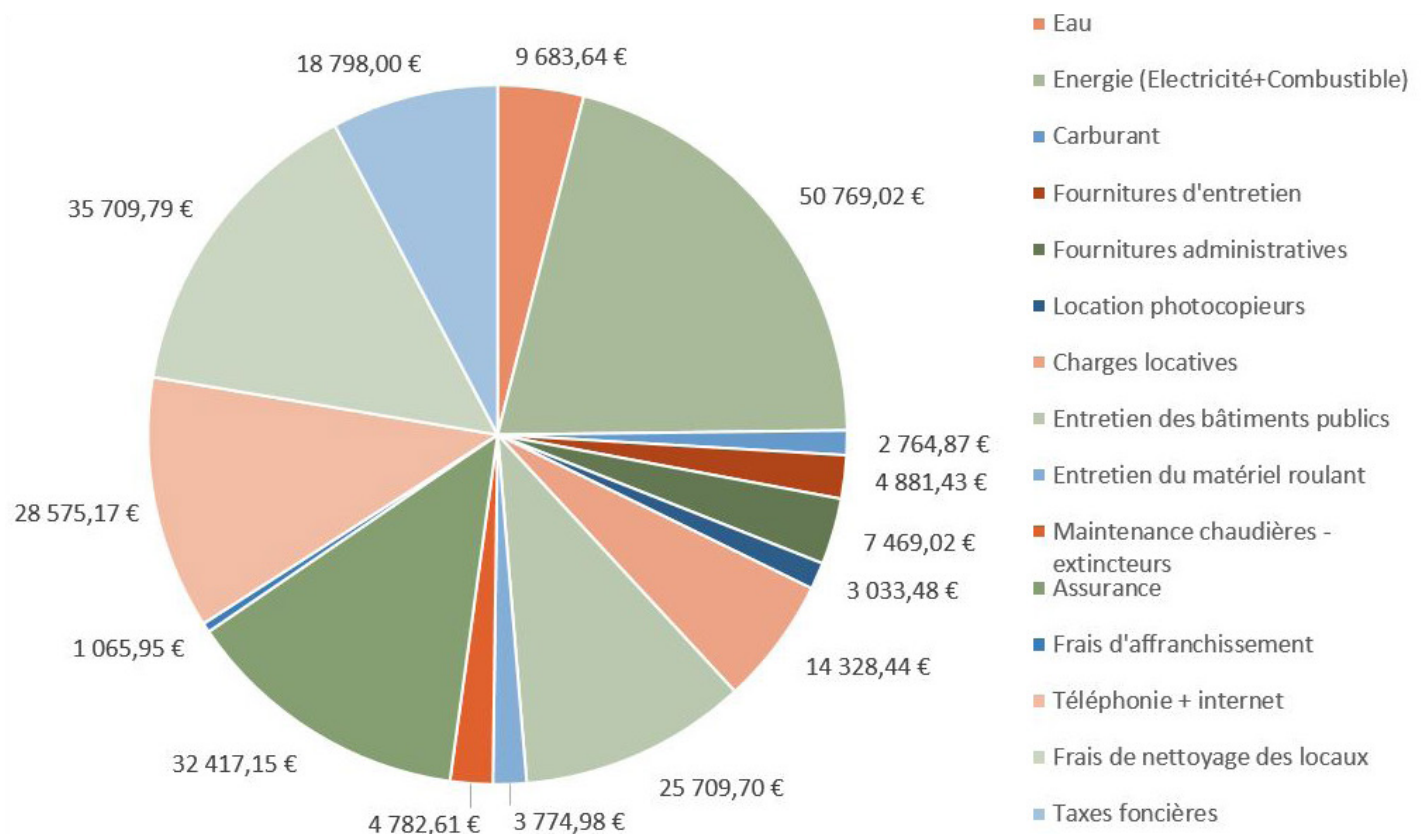
Tout au long de l'année, un **entretien régulier a été réalisé dans ces structures** : le stade de Florac, le parc locatif (12 logements), la Maison du Tourisme et du Parc national des Cévennes, la Genette Verte, la crèche de Florac et la micro-crèche de Sainte-Enimie, l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Florac, les Maisons de santé et les espaces France Services de Florac et de Sainte-Enimie.

En 2025, **divers travaux d'entretien et de rénovation ont notamment été réalisés** :

- ▶ **Rénovation de deux logements** sur Vébron (*Photos ci-après*)
- ▶ Logements Saint Laurent de Trèves : **amélioration du rendement énergétique de la chaudière**
- ▶ Rochefort : **aménagement de l'atelier technique**



Les **dépenses de fonctionnement liés aux Moyens Généraux** (hors salaires), s'élèvent à **243.763,25 €**.

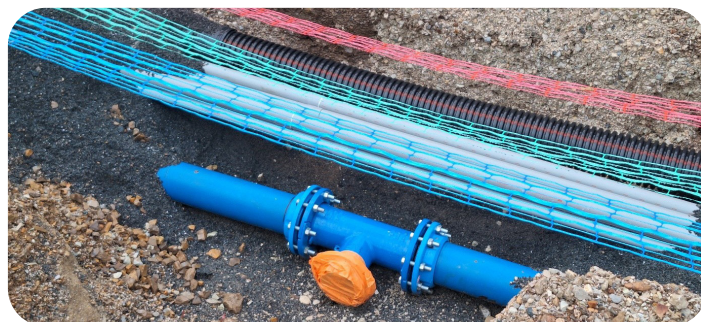


EAU ET ASSAINISSEMENT

Chantier de la traversée d'Ispagnac

Dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée du village d'Ispagnac porté par la Commune, la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes a été associée au projet pour **reprendre les réseaux humides**. En effet, ces derniers étaient anciens et il était opportun de les renouveler.

Ainsi, un **chantier de renouvellement de 1.260 ml de réseaux humides a été lancé** au printemps 2025 pour une durée de 14 mois. Le coût de l'**opération s'élève à 374.577 €**.



Avancement du Schéma Directeur Eau Potable

En 2024, la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes a lancé un schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle de son territoire

L'objectif de cette étude est notamment de :

- ▶ Réaliser un diagnostic du patrimoine (captages, réservoirs, réseaux, appareillage, etc.) ;
- ▶ Réaliser une campagne de recherche de fuites ;
- ▶ Réaliser un zonage de distribution d'eau potable ;
- ▶ Réaliser un schéma directeur pour définir le scénario de sécurisation de la ressource qualitativement et quantitativement notamment sur les secteurs du Causse Méjean et du Bourg de Meyrueis ;
- ▶ Proposer un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.



Cet outil indispensable pour un fonctionnement pérenne du service Eau et Assainissement permettra de définir le plan pluriannuel d'investissement, qui priorisera les opérations de travaux à réaliser sur les 15 prochaines années.

Ce travail a permis, en 2025, un premier positionnement du Conseil communautaire sur la sécurisation de la distribution de l'eau potable sur les secteurs du Causse Méjean et de Meyrueis. Le scénario retenu est la mobilisation du captage des Estivants (Castelbouc) pour alimenter le Causse Méjean via un réseau de transfert et une interconnexion avec le réseau de Meyrueis. Ce projet très structurant, estimé entre 3 et 6 millions d'euros sera le fil rouge du prochain mandat communautaire et fera l'objet de nombreuses études avant sa réalisation.

Récupérateur d'eau de toiture pour l'abreuvement des animaux

En 2022, le service eau potable a rencontré des difficultés d'approvisionnement en eau potable sur l'unité de distribution du Causse Méjean.

Sachant que les pressions sur l'eau et les milieux aquatiques, déjà importantes aujourd'hui sur le bassin Adour Garonne, seront amplifiées à l'avenir il est **primordial d'optimiser la ressource en eau du territoire du Causse Méjean.**

Ce **besoin est pour grande partie destiné à l'abreuvement des animaux** qui ne nécessite pas une eau qui respecte les mêmes exigences que l'eau potable.

Aussi, **en 2023, la Communauté de communes s'est positionnée pour être porteuse de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'étude et la réalisation des travaux de mise en place de dispositifs de récupération d'eau de toiture pour les exploitations agricoles.**

Cette volonté a été saluée par l'ensemble des partenaires et a permis la mise en place d'un protocole d'accord signé par la Communauté de communes, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental de Lozère et l'Etat le **31 janvier 2024**. Celui-ci permettra un accompagnement renforcé pour le financement de cette opération pour une enveloppe de 1.500.000 €, subventionné à 80%.

En avril 2024 à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, le **ministre de l'agriculture M. Marc FESNEAU** s'est rendu sur le Causse Méjean pour soutenir cette initiative.

Depuis, **plusieurs études ont été réalisées et un premier chantier a été réceptionné fin janvier 2026**. Un second est en cours de finalisation et une nouvelle tranche de travaux pour 4 exploitations agricoles est programmée pour 2026-2027.



Extension du réseau de Barre des Cévennes pour alimenter en eau potable le hameau du Mazeldan

Depuis de nombreuses années, **le hameau du Mazeldan voit sa ressource en eau diminuer**. En 2022, le captage privé qui alimente le hameau a tari durant plus de 6 mois. Durant ce temps, de nombreux charrois d'eau ont été nécessaires pour alimenter les habitants. C'est dans ce cadre que ces derniers ont fait une demande, relayée par la commune, à la Communauté de communes, pour réaliser une extension du réseau de Barre des Cévennes au Mazeldan. Après accord du Conseil communautaire, à l'été 2025, **1.400 ml de réseau d'eau potable en PEHD DN40 ont été installés sous un chemin communal permettant d'alimenter les 7 habitations**. Le montant de cette **opération s'élève à 78.130 €** avec un autofinancement d'environ 25 % (+ 25% de la commune via un fonds de concours et 50 % de l'Etat via la DETR).

Contrat de Délégation de Service Public

Sur les communes de Florac-Trois-Rivières (hors secteurs de la Salle-Prunet et du Causse Méjean) **et Bédouès-Cocurès, la gestion du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif est assurée par une délégation de service public, depuis les années 1980.**

Les derniers contrats ont été passés par le SIVOM de Florac (dissous après le transfert de la compétence à la Communauté de communes) en 2016 avec une fin de contrat en juin 2025.

C'est dans ces conditions que la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, en lien avec les volontés des communes concernées, a initié en 2024 le lancement d'un nouveau contrat de délégation sur ce territoire en y associant le territoire de l'ancienne commune de la Salle Prunet.

Après la réalisation de l'état des lieux des ouvrages et la définition du niveau d'investissement à réaliser par le futur délégataire pour ce nouveau contrat, les **élus communautaires ont lancé un contrat de concession pour l'affermage de ce territoire sur une durée de 9 ans.**

Après consultation et négociations, c'est la société Véolia Eau, déjà titulaire du marché en cours, qui a été retenue. Depuis le 1^{er} juillet 2025, le titulaire est en charge de ce nouveau contrat. En amont, un travail de passation du territoire a eu lieu entre la régie du service eau et assainissement et le nouveau délégataire pour les hameaux de l'ancienne commune de la Salle Prunet. De plus, ces derniers seront équipés, d'ici 2027, de traitements pour sécuriser la qualité de l'eau distribuée.



Réseau de transfert et reprise du traitement des eaux usées

de Mas Saint Chély Caussignac

Les villages de Mas-Saint-Chély et Caussignac sont chacun dotés d'un réseau d'assainissement de type séparatif avec un ouvrage d'épuration datant des années 1993-1994. Depuis de nombreuses années, ces **dispositifs étaient dans un état de délabrement avancé** ne permettant plus une épuration correcte des eaux usées.

C'est ce contexte qui a amené la **Communauté de communes à prendre la décision d'abandonner ces ouvrages et de regrouper l'ensemble des rejets des eaux usées des villages de Mas-Saint-Chély et Caussignac sur un seul site, à savoir la parcelle d'implantation du lagunage de Caussignac.**

Ce site a été retenu en raison d'un possible transfert gravitaire des effluents depuis l'ouvrage de Mas-Saint-Chély et également la disponibilité foncière.

Les **travaux consistent à la mise en place d'un collecteur gravitaire d'amenée des effluents de Mas-Saint-Chély, de raccordement du collecteur de Caussignac et la création d'un nouvel ouvrage d'épuration de type filtre planté de roseau.**

Les travaux ont débuté à l'automne 2024 et se sont terminés au printemps 2025. Le **coût l'opération s'élève à 477.847 €.**



Reprise du réseau d'assainissement de la Place Paul Comte

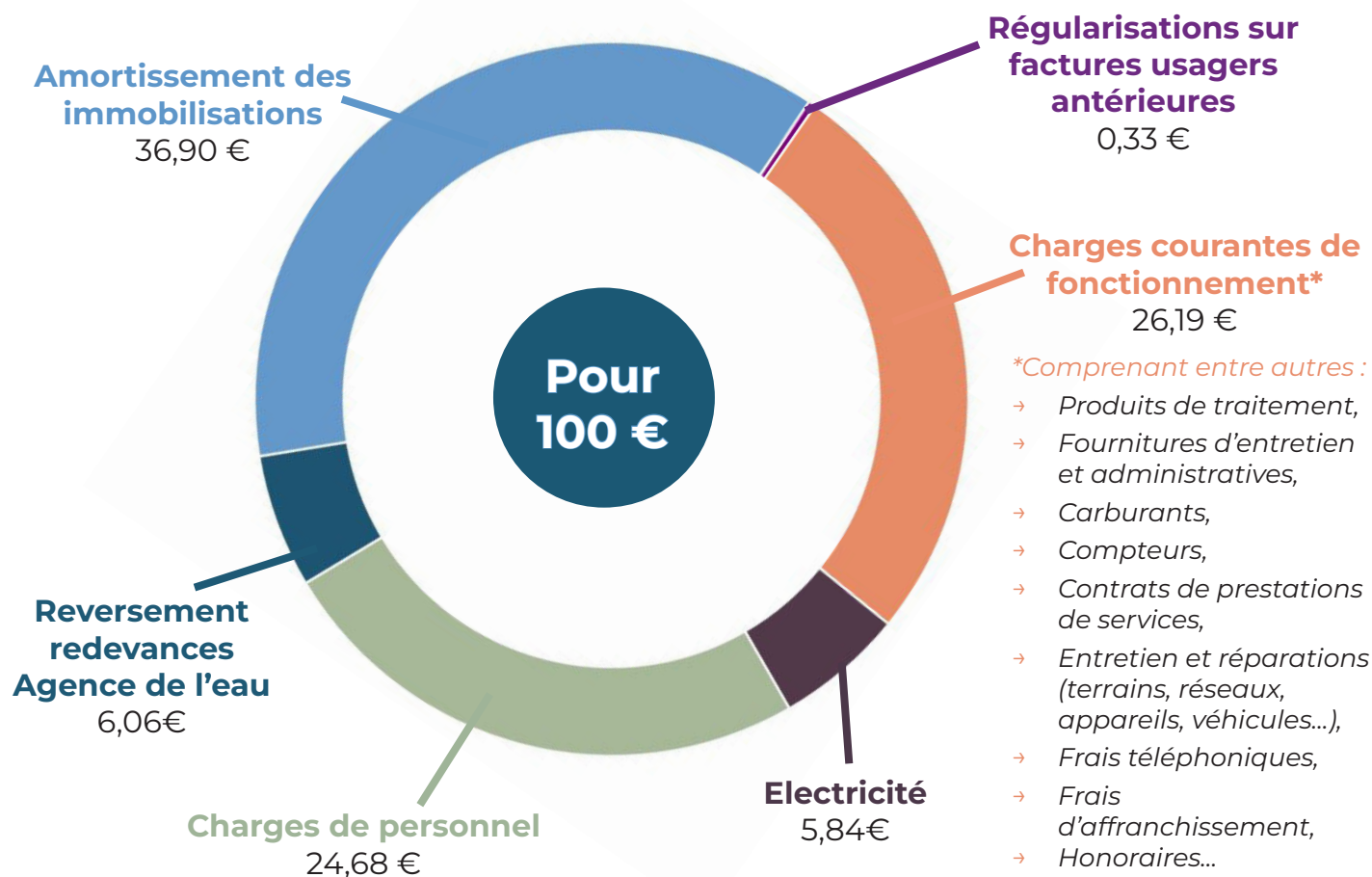
Le service Eau et Assainissement de la Communauté de communes continue la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement du territoire de Florac.

Ainsi, après la rue du Thérond, c'est la place Paul Comte et l'avenue Jean Monestier, qui font l'objet d'une remise en état de leur réseau d'assainissement. Ce sont environ 350 ml de réseau d'assainissement et le remplacement du poste de relevage de la place Paul Comte (ouvrage vital dans le fonctionnement du réseau) qui ont fait l'objet de travaux depuis novembre 2025. Ce chantier s'est terminé à la fin du printemps 2026.

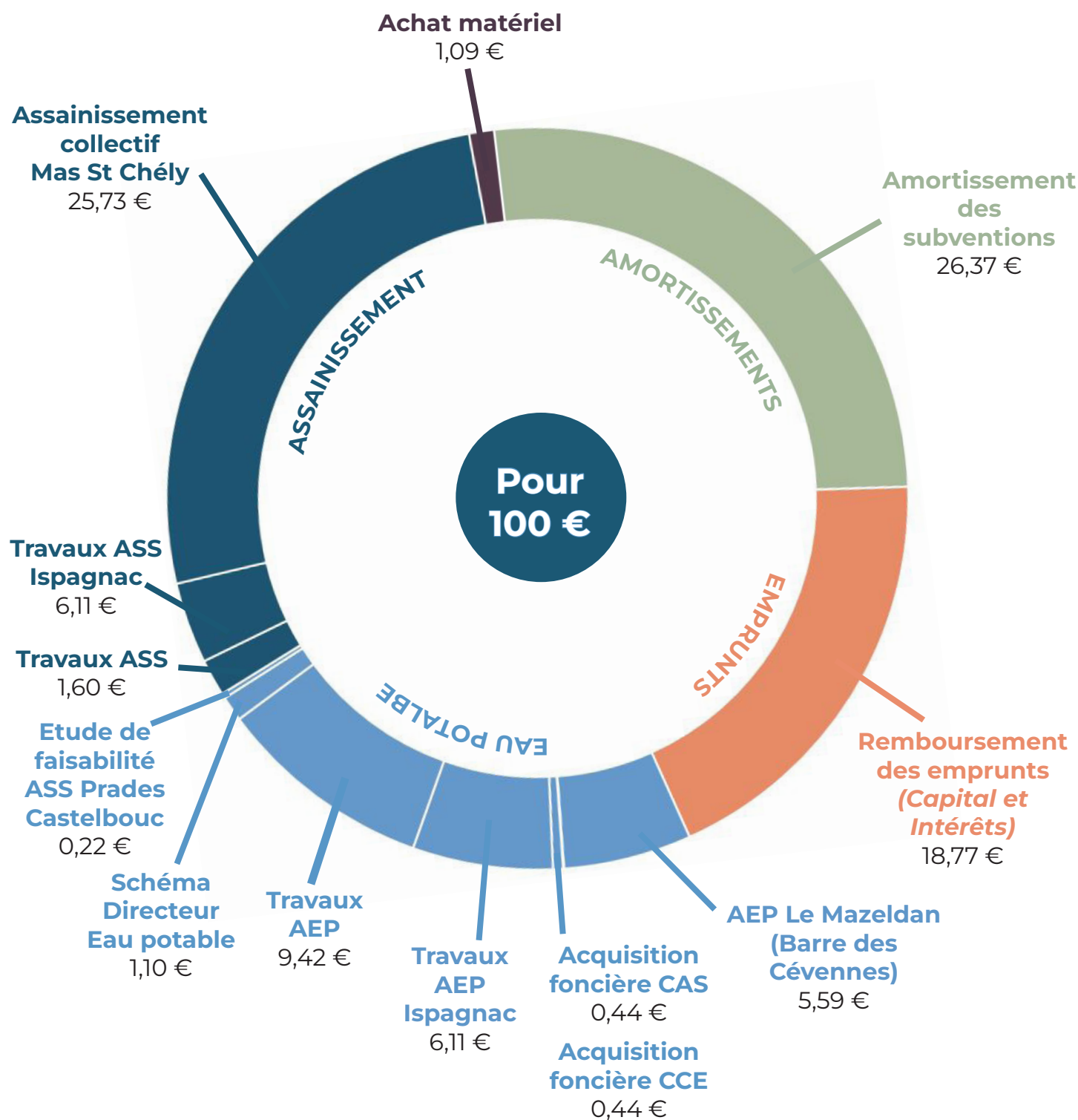


Budget Annexe Régie Eau et Assainissement

Les dépenses de fonctionnement du Budget Régie Eau et Assainissement 2025
(Recettes non déduites)



Les dépenses d'investissement du Budget Régie Eau et Assainissement 2025 (Recettes non déduites)



Abréviations :

AEP = Adduction Eau Potable
CAS = Cassagnas
CCE = Cans et Cévennes